



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 mai 2022
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trentième et unième session

Vienne, 16-20 mai 2022

Point 11 de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de la Commission

Projet de décision déposé par le Président

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale recommande que le Conseil économique et social adopte le projet de décision suivant :

Projet de décision

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa trente et unième session et ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa trente et unième session ;
- b) Réaffirme la décision 21/1 de la Commission en date du 27 avril 2012 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session énoncé ci-dessous.

Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général.
4. Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique :
 - a) Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
 - b) Directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ;



- c) Méthodes de travail de la Commission ;
 - d) Composition des effectifs de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et questions connexes.
5. Débat thématique sur le renforcement du fonctionnement du système de justice pénale afin d'assurer un accès à la justice et de construire une société sûre et sécurisée.
6. Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale :
 - a) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant ;
 - b) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
 - c) Ratification et application des instruments internationaux visant à prévenir et à combattre le terrorisme ;
 - d) Autres questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale ;
 - e) Autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et d'autres instances.
7. Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.
8. Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à y faire face.
9. Suite à donner au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.
10. Contributions de la Commission aux travaux du Conseil économique et social, conformément aux résolutions [75/290 A](#) et [B](#) de l'Assemblée générale, y compris concernant le suivi, l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
11. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session de la Commission.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-deuxième session.
